

Le CAUE organise en partenariat avec Gîtes de France du Loiret des formations pour :

• **Les porteurs de projet de gîtes et de chambres d'hôtes.**

Concevoir l'aménagement intérieur et l'environnement paysager

• **Les adhérents Gîtes de France.**

Améliorer le cadre de vie intérieur et extérieur des hébergements.



www.caue45.fr



CAUE du Loiret

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret
36 quai du Château 45000 Orléans | 02 38 54 13 98 | contact@caue45.fr

Le CAUE du Loiret a été créé en 1980.

Ses actions, définies et délimitées par la Loi sur l'Architecture de 1977 sont l'information et la sensibilisation, le conseil et la formation de tous les publics : collectivités, professionnels du cadre de vie et particuliers, jeunes et adultes... en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement. Il est financé par la taxe d'aménagement perçue sur les permis de construire, complétée par des subventions spécifiques et les cotisations de ses adhérents.



Le conseil aux porteurs de projet touristique

L'architecte-conseiller et le paysagiste-conseiller du CAUE apportent un regard extérieur sur des projets touristiques. Il peut s'agir :

- de la création d'hébergement touristique (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, campings...),
- de la mise en valeur de sites existants,
- de l'organisation des espaces extérieurs (cour d'accueil, stationnement, jardin, accès, mare, verger...).

Les chargés de mission se déplacent sur site et conseillent gratuitement.

Pour que le conseil soit efficace, il est souhaitable de contacter le CAUE **le plus en amont possible du projet.**

Rendez-vous à prendre avec le questionnaire en ligne sur : www.caue45.fr

CAUE du Loiret

Missions

Ressources

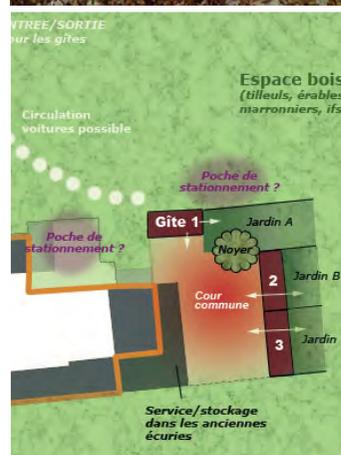
Le CAUE

Fiche pratique
Le conseil aux porteurs de projet touristique



Les fiches conseil peuvent être téléchargées et imprimées à partir de www.caue45.fr dans la rubrique « **Fiches conseil** ».

Aménager un jardin, implanter ou agrandir une maison - Comment tirer le meilleur parti du terrain ? | **Valoriser les abords de sa maison** pour participer à la qualité visuelle de la rue | **Planter sa haie** - Définir les structures végétales et planter les essences appropriées | **Tailler les arbres** - La taille comme cure de rajeunissement : une idée fautive | **Tailler les arbres** - Les gestes essentiels | **Planter les arbres** en mettant l'avenir de votre côté | **Planter les arbres** - Les bons réflexes





Nous rencontrer pour...

... mettre en place une méthodologie

- **La définition du projet** : le CAUE aide à identifier précisément les atouts majeurs du lieu et à affirmer un projet cohérent. Il oriente éventuellement vers des services complémentaires et aide à identifier les besoins et attentes :
 - de l'hébergeur : rencontre, projet...
 - de l'hébergé : capacité, confort, stationnement, environnement...

- **La conception, le temps de l'étude** : tout projet de location doit être conçu par un architecte (loi du 3 janvier 1977).

Travailler avec une équipe de professionnels (architecte + paysagiste) est une opportunité pour optimiser les solutions de projet et la mise en valeur des lieux.

Un regroupement de porteurs de projet autour de mêmes professionnels permet de diminuer les coûts d'étude : mutualisation des données, réflexions communes...

Le CAUE aide à élaborer un cahier des charges avant de passer commande aux professionnels.

Déroulement du conseil

La visite sur le terrain :

Le porteur de projet présente le contexte et son programme.

L'analyse, le conseil

Diagnostic : organisation de la parcelle, usages attendus...

Analyse des enjeux : cohérence du projet et du contexte.

Formulation d'hypothèses d'aménagement et apport de références.

... réfléchir à l'organisation de la parcelle et approfondir le concept

Le CAUE pose un regard neutre sur la demande, dégage des points forts, questionne les enjeux et apporte des références.

En partenariat avec Gîtes de France, le CAUE peut accompagner le porteur de projet pour une réelle **mise en valeur du produit**.



Exemple de conseil :
Schéma d'organisation des espaces extérieurs

